

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **18 janvier 2010**

Décision n° **B-2010-1356**

commune (s) : Villeurbanne

objet : Autorisation donnée à la société ICADE de déposer une demande de permis de construire et un permis de démolir portant sur le tènement communautaire situé 101, route de Genas et cadastré sous le numéro 97 de la section CM

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Pôle opérationnel

Rapporteur : Monsieur Blein

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : 11 janvier 2010

Compte-rendu affiché le : 19 janvier 2010

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Mme Peytavin, M. Blein, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, David G., Imbert A.

Absents excusés : Mme Elmalan (pouvoir à M. Claisse), MM. Daclin (pouvoir à M. Kimelfeld), Arrue (pouvoir à Mme Frih), Julien-Laferrière (pouvoir à M. Sécheresse), Lebuhotel, Sangalli.

Absents non excusés : M. Vesco.

Bureau du 18 janvier 2010**Décision n° B-2010-1356**

commune (s) : Villeurbanne

objet : **Autorisation donnée à la société ICADE de déposer une demande de permis de construire et un permis de démolir portant sur le tènement communautaire situé 101, route de Genas et cadastré sous le numéro 97 de la section CM**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Pôle opérationnel

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 7 janvier 2010, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 en date du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.13.

La Communauté urbaine est propriétaire, par acte en date du 3 juin 2002, d'une parcelle située 101, route de Genas à Villeurbanne et cadastrée sous le numéro 97 de la section CM d'une superficie de 1 123 mètres carrés.

La Communauté urbaine est en cours de cession à la société ICADE de ladite parcelle.

La société ICADE ou toute société se substituant, dans l'attente de la cession, a demandé à la Communauté urbaine l'autorisation de déposer un permis de construire portant sur un tènement communautaire.

La société Icade va réaliser, dans le cadre d'un remembrement foncier, un ensemble immobilier de logements ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Autorise la société ICADE ou toute société se substituant, à déposer une demande de permis de construire et si nécessaire une demande de permis de démolir portant sur un tènement communautaire situé 101, route de Genas à Villeurbanne.

2° - Cette autorisation ne vaut pas autorisation de commencer les travaux avant l'obtention des permis nécessaires et ne préjuge en rien du bail à construction à intervenir.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 19 janvier 2010.